



SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 19 FEVRIER 2025

Délibération n° 2025_0201

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Vendredi 24 janvier 2025

Secrétaire de séance : Jérôme LAGRANGE

<i>Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 14, Pouvoir : 0)</i>					
TITULAIRES			Présents (11)	Excusés (13)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Éric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre		X	
BEDOUS	LAPORTE	Pierre	X		
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie		X	
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne		X	
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul		X	
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle	X		
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (3)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIÛLE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel		X	
GEÛS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène		X	
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 6, Pouvoir : 1)					
TITULAIRES			Présents (5)	Excusés (5)	Pouvoirs (1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick		X	
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALET	Henri	X		
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie			X H. CAZALET
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert		X	
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		
SUPPLEANTS			Présents (1)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
BUGNEIN	LIBANTE	Raymond			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian			
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste		X	
NAVARRENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			
Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 1, Pouvoir : 0)					
TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme	X		
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable

Délibération N°2025_0201

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapport n°2025_0201 : rapporteur : Patrick MAUNAS

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 a rendu obligatoire l'adoption du CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Il s'agit d'un document qui met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier concernant la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le SMGOAO a informé par courrier en date du 16 juillet 2024 le Service de Gestion Comptable d'Oloron de son passage au CFU à compter de l'exercice 2024 et pour les exercices ultérieurs.

Le CFU de l'exercice 2024 du SMGOAO arrête les comptes ainsi :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
A	Recettes réalisées 2024	626 603.94 €	A	Recettes réalisées 2024 (A)	365 512.20 €
B	Dépenses réalisées 2024	656 322.98 €	B	Dépenses réalisées 2024 (B)	266 657.24 €
C	Solde des réalisations de l'exercice (A-B)	- 29 719.04 €	C	Solde des réalisations de l'exercice (A-B)	98 854.96 €
D	Résultat reporté de 2023	325 756.65 €	D	Résultat reporté de 2023	303 197.86 €
E	Résultat de clôture (C+D)	296 037.61 €	E	Solde (C+D)	402 052.82 €
F	RAR Recettes	- €	F	Reste à réaliser 2024 Recettes	21 504.16 €
G	RAR Dépenses	- €	G	Reste à réaliser 2024 Dépenses	73 084.94 €
H	Solde des RAR	- €	H	Solde des RAR	- 51 580.78 €
I	Résultat cumulé 2024 (E)	296 037.61 €	I	Résultat cumulé 2024 (E+H)	350 472.04 €

L'analyse du compte financier unique 2024 fait apparaître :

- **Pour la section de Fonctionnement** : un excédent de 296 037,61 €. Cet excédent sera reporté en section de fonctionnement en année n+1, lors de l'affectation des résultats.
- **Pour la section d'investissement** : un excédent de 402 052,82 € (hors RAR) et un déficit sur les restes à réaliser de 51 580,78 €.

Le compte financier unique 2024 est fourni en annexe.

Hors la présence du Président, après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTE** Le présent rapport
- **APPROUVE** Le compte financier unique 2024

Annexe : Compte financier unique 2024



Le Président

Patrick MAUNAS

Membres en exercice	37
Membres présents :	21
Pouvoir :	1
Nombre de votants :	21
POUR :	21
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le



ID : 064-200032332-20250219-2025_0201-DE